

Compte rendu du conseil municipal du 11 janvier 2021

Le conseil a été régulièrement convoqué le 6 janvier 2021, pour 19h à la mairie de Maslives.

Madame le Maire, présidente, ouvre la séance et constate que tous les élus sont présents : Mesdames Chesne, Galloux, Maubert, Mongella, Ory, Pajon et Van Halteren et Messieurs Ardouin, Brandily, Clémenté, Chevessand, Ménard et Perchet.

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2020 est approuvé à la majorité.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité :

- 1: Loyer commercial de la boulangerie.
- 2: Tour de Loir-et-Cher 2021

Madame Mongella est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire informe le conseil qu'un nouveau boulanger arrivera dans la commune pour une ouverture courant février. Le bail concernant les locaux d'habitation et commercial sera signé dans les prochains jours, dès après un contrôle d'hygiène et de sécurité qui sera à la charge de la commune, bailleur, puisqu'il n'y a pas de cession de fonds de commerce.

Le nouveau boulanger travaillera en couple et envisage d'avoir un ouvrier. Il souhaite diversifier l'offre de services de proximité autour de ses activités principales de boulangerie, pâtisserie et traiteur en proposant un petit rayon d'épicerie, la NR, du gaz, un point-relais, ...

Maître Perchet sera associé à la rédaction du bail dans lequel la possibilité d'obtenir une licence devrait être mentionnée afin de ménager le moyen au commerçant d'en faire la demande pour la vente à emporter, avec les sandwiches.

Afin d'aider le commerce, Madame le Maire demande au conseil municipal d'accorder la réduction totale du loyer commercial jusqu'à fin 2021.

Il est envisagé par la suite de réexaminer cette réduction chaque année, en fonction du résultat du commerce que le conseil souhaite pérenniser.

Délibération 2021-1- Loyer de la boulangerie : le conseil municipal approuve la réduction totale des loyers jusqu'à fin 2021, à la majorité et mandate Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Madame le Maire informe le conseil municipal du passage prévu dans la commune de la course cycliste "Tour du loir-et-Cher 2021", le 14 avril 2021 (sauf empêchement dû à la crise sanitaire).

Un accord du conseil municipal est nécessaire pour le passage de la caravane publicitaire de la course. Au cours des débats sont également évoqués la nécessité de trouver une dizaine de signaleurs pour les intersections concernées par le passage de la course et la possibilité d'impliquer les habitants dans un projet de décoration "autour du vélo".

Délibération 2021-2- Tour du Loir-et-Cher 2021 : le conseil municipal approuve le passage de la caravane publicitaire dans la commune, à l'unanimité et mandate Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

En l'absence de questions diverses et de questions orales, la séance est levée à 19h52.

Le secrétaire de séance

